



Succession vente entre frère et soeures.

Par **levitre pascal**, le 17/01/2018 à 01:21

Bonjour.

Suite au décès de mon père au mois de juin 2016, la maison familiale est vacante.

En accord avec mes trois soeures, je souhaiterais reprendre cette maison.

Or deux problèmes se posent pour moi, le premier est que je suis en instance de divorce, et le deuxième est mon âge pour effectuer un emprunt.

Ma question est donc la suivante, est-il possible que mes soeures restent propriétaires de la maison, et que je leur verse un loyer jusqu'au remboursement total de celle-ci sur le principe de la location-vente.

Suite à cela, je deviendrais donc le nouveau propriétaire. Je vous remercie de l'attention portée à cette question.

Cordialement.

Par **youris**, le 17/01/2018 à 09:41

bonjour,

il est préférable d'attendre que vous soyez divorcé pour acquérir ce bien.

acquérir un bien en location-vente est possible, si vos 3 soeurs sont d'accord sur ce principe qui leur interdit de percevoir immédiatement le prix de la vente.

je ne connais pas dans le détail, le fonctionnement d'une acquisition d'un bien immobilier avec la location-vente mais je suppose que le loyer versé doit être élevé car il comprend le loyer normal plus le paiement du prix de vente car ce contrat doit comporter des clauses particulières en cas de décès de l'acquéreur ou de son refus d'acquérir le bien.

voir ce lien:

<https://www.guideducredit.com/pre-immobilier/achat-immobilier/trouver-son-bien/location-vente.php>

un notaire peut vous renseigner.

salutations